



Our Ref.: NCP GB11-002

7 février 2024

## NOTIFICATION

### Application de l' article 9, Droits des agriculteurs

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la [Résolution 7/2023](#), *Application de l'article 9, Droits des agriculteurs*, par laquelle l'Organe directeur a demandé au Secrétariat de procéder à une évaluation de l'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international, de la mettre au point, et de présenter le rapport complet à l'Organe directeur, conformément au paragraphe 12 de la [Résolution 7/2022](#).

Par la même Résolution, l'Organe directeur a également demandé au Secrétaire d'inviter les Parties contractantes et les autres parties prenantes concernées, en particulier les organisations d'agriculteurs, à fournir des contributions et des commentaires sur les grandes lignes annotées contenues dans l'Appendice 1 de la Résolution, notamment des suggestions sur la manière de pouvoir inclure des mesures qui limiteraient la concrétisation des droits des agriculteurs, de recueillir lesdites contributions et les publier au moins quatre semaines avant la première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (Groupe d'experts ou AHTEG-FR). Les contributions peuvent être envoyées via le modèle ci-joint, de préférence avant le 15 mars 2024, afin de les intégrer dans les documents à préparer pour la réunion du Groupe d'experts. La réunion du Groupe d'experts est provisoirement prévue du 24 au 26 juin 2024.

Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétaire du Traité international à l'adresse [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

**Kent Nnadozie**

Secrétaire

Traité International sur les ressources phylogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture



## Modèle pour les contributions/commentaires/ suggestions

### Projet des grandes lignes de l'évaluation de l'avancement de l'application de l'article 9 du Traité international<sup>1</sup>

À l'aide du modèle ci-dessous, les Parties contractantes et les autres parties prenantes intéressées, en particulier les organisations d'agriculteurs, sont invitées à envoyer leurs contributions et commentaires concernant les grandes lignes annotées, notamment les suggestions sur la manière de pouvoir inclure des mesures qui limiteraient la concrétisation des droits des agriculteurs.

Une fois la tâche complétée, veuillez envoyer les contributions/commentaires/suggestions à l'adresse [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org)

|  |  |
|--|--|
| <b>Nom et prénom</b>                     |  |
| <b>Poste et institution/organisation</b> |  |
| <b>Adresse, Pays</b>                     |  |
| <b>Courriel</b>                          |  |

### Commentaires généraux

|  |
|--|
|  |
|--|

<sup>1</sup> Le texte intégral de l'Appendice 1 est présenté aux pages de 4 à 6 de la Résolution 7/2023, disponible à l'adresse : [www.fao.org/3/no031fr/no031fr.pdf](http://www.fao.org/3/no031fr/no031fr.pdf).

## Commentaires/Contributions/Suggestions spécifiques

*Remarque: Il n'est pas nécessaire de remplir la colonne 2 du tableau 1; le Secrétariat organisera le calendrier.*

**Tableau 1. Méthodologie et calendrier indicatifs pour procéder à l'évaluation de l'avancement de l'application des droits des agriculteurs à la onzième session de l'Organe directeur**

| <b>COLLECTE D'INFORMATIONS, COLLECTE ET ANALYSE DE DOCUMENTS</b>  | <b>2024-2025</b> |
|---|------------------|
| 1: Organisation, collecte de ressources d'information et examen de toutes les informations disponibles. |                  |
|   |                  |
| 2: Analyse des informations et des données, rédaction de la première évaluation                         |                  |
|   |                  |
| <b>PRÉSENTATION RÉGIONALE</b>   |                  |
| 3: Présentation et validation des rapports d'évaluation, par région <sup>2</sup>                        |                  |
|   |                  |
| <b>SYNTHÈSE ET RÉDACTION DE L'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES DROITS DES AGRICULTEURS</b>               |                  |
| 4: Examen des évaluations par région et mise à jour, si nécessaire                                      |                  |
|   |                  |

<sup>2</sup> Sept rapports d'évaluation régionaux feront partie du Rapport d'évaluation.